



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Septembre 2025

Tableau de bord Les retraites du régime des non-salariés agricoles Flux au cours de l'année 2024

Marie-Laure CLERC

Au sein du régime des non salariés-agricoles, 33 562 nouveaux pensionnés au cours de l'année 2024 son dénombrés en France métropolitaine, un effectif en diminution de 10,0 % en un an. L'attribution d'un droit personnel (DP) seule est à l'origine de 28 139 nouveaux pensionnés, soit - 8,5 % sur un an. Les deux tiers de ces nouveaux pensionnés le sont avec un statut de chef d'exploitation (66,5 %).

Par ailleurs, 76 390 pensionnés sont sortis des effectifs (73 805 décès, 2 585 suspensions ou suppressions de droits) au cours de l'année 2024, majoritairement des femmes (57,5 %). Parmi les pensionnés sortis au cours de l'année (y compris les pensionnés décédés), deux statuts de bénéficiaires concentrent 80,2 % de ces sorties : les veufs ou veuves (45,7 %) et les chefs d'exploitation (34,5 %).

En 2024, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés est inférieure à celles des pensionnés sortis au cours de l'année.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des données (DSSD)
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex

<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Responsable du département Analyses et prévisions des prestations sociales : Sébastien Odiot – odiot.sebastien@ccmsa.msa.fr
- Responsable du service Retraite : Audrey Hengel - hengel.audrey@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Marie-Laure Clerc – clerc.marie-laure@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation : Eric Hugues – hugues.eric@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



D Baisse annuelle de 10,0 % des nouveaux pensionnés

Au cours de l'année 2024, en France métropolitaine, 33 562 nouveaux pensionnés sont dénombrés dans le régime des non-salariés agricoles, soit une baisse de 10,0 % en un an (*tableau 1*), après + 2,3 % en 2023 et + 4,2 % en 2022, portée notamment par la population masculine (-11,1 %). Les femmes restent toutefois légèrement minoritaires parmi les nouveaux pensionnés (47,8 %). La baisse des nouveaux pensionnés fait suite à la réforme des retraites du 1er septembre 2023, décalant l'âge de départ passant de 62 ans à 62 ans et 6 mois pour l'année 2024, et de la tendance à la baisse démographique des actifs NSA.

La bonification pour enfants vient compléter la pension pour un tiers d'entre eux, soit 11 225 nouveaux pensionnés (*tableau 3*).

L'attribution d'un droit personnel (DP) seul a généré l'arrivée de 28 139 nouveaux pensionnés, en baisse de 8,5 % en un an. Par ailleurs, 5 349 nouveaux pensionnés proviennent de l'attribution d'un droit de réversion (DR) seul, en diminution de 17,5 % par rapport à l'année précédente. Enfin, l'apparition de nouveaux pensionnés du fait de l'attribution simultanée d'un droit propre et d'un droit de réversion demeure marginale et ne concerne que 62 personnes en 2024 (*tableau 5*).

Les deux tiers des nouveaux pensionnés ont un statut d'ancien chefs d'exploitation (66,5 %). Viennent ensuite les veufs ou veuves (16,1 %), puis les conjoints d'exploitation (8,8 %) et enfin les membres de la famille (8,6 %) (*tableau 7*).

Trois motifs de liquidation regroupent l'essentiel des nouveaux pensionnés : le 'Titre normal' avec 23 996 individus (71,5 %), la 'Carrière Hollande' avec 5 569 individus (16,6 %) et l'inaptitude avec 938 individus (2,8 %). A noter que les liquidations pour invalidité diminuent de 30,7 %, même si elles ne concernent que 228 personnes, soit 0,7 % des nouveaux pensionnés (*tableau 9*).

D Baisse de 6,3 % des sorties des pensionnés

Au cours de l'année 2024, 73 805 pensionnés sont décédés. Si on y ajoute les pensionnés ayant eu une suspension ou suppression de droits, on atteint un total de 76 390 pensionnés sortis, un effectif en diminution de 6,3 % en un an. Cette baisse est plus marquée chez les femmes (- 6,6 %) que chez les hommes (- 5,9 %). Parmi les pensionnés sortis, ce sont les femmes qui restent majoritaires (57,5 %).

La bonification pour enfants était attribuée à 32 651 pensionnés sortis, soit plus de 40% d'entre eux (*tableau 4*).



Les pensionnés sortis et détenant un droit personnel seul sont au nombre de 41 441 (dont 39 411 décédés), en diminution de 7,0 % sur un an. La sortie de pensionnés détenant un droit de réversion seul concerne 7 362 individus (dont 7 107 décédés), en diminution de 1,1 % sur un an. Enfin la sortie de pensionnés détenteurs à la fois d'un droit propre et d'un droit de réversion représente 27 550 individus (36 % du total des sorties), en diminution de 6,5 % sur un an (*tableau 6*).

Les pensionnés sortis étaient principalement identifiés sous le statut de veufs ou veuves (45,7 %). Le restant se répartit entre les statuts de chefs d'exploitation (34,5 %), les membres de la famille (14,8 %) et enfin les conjoints d'exploitation (4,9 %) (*tableau 8*).

Parmi les pensionnés sortis deux motifs de liquidation concentrent 94,7 % de l'ensemble des sorties : le 'Titre normal' avec 62 594 individus (81,9 %) et l'inaptitude avec 9 758 individus (12,8 %). A noter que les pensionnés sortants et ayant liquidé leur droit pour 'Carrière Hollande' diminuent de 10,4 % sur un an, mais ils ne représentent que 924 personnes (*tableau 10*).

Un tiers des nouveaux pensionnés de droit propre est âgé de 62 ans

Au cours de l'année 2024, la distribution par âge des nouveaux pensionnés de l'année du fait de l'attribution d'une pension de droit propre fait apparaître qu'un tiers d'entre eux (9 178 individus) sont âgés de 62 ans (*tableau 13*).

Cet âge est le plus représenté pour les hommes (4 976 individus, soit 29 %) comme pour les femmes (4 202 individus, soit 40 %). Le deuxième âge le plus fréquent chez les hommes et les femmes nouveaux pensionnés correspond au plus de 65 ans avec respectivement 3 584 et 3 296 individus (*tableaux 11 et 12*).

La distribution par sexe des nouveaux pensionnés bénéficiant d'une pension de droit de réversion montre que ce sont principalement les femmes (90 %) qui touchent une pension de réversion. Cela reflète le fait qu'au sein des couples, l'homme décède avant son épouse (*tableaux 15 et 16*).

En 2024, la durée de carrière moyenne de droit propre des nouveaux pensionnés est de 85,6 trimestres et celle des pensionnés sortis au cours de l'année est de 102,7 (*tableaux 19 et 20*).

Les chefs d'exploitation, groupe majoritaire (66,5 %), ont validé en moyenne 111,4 trimestres, tandis que les veufs ou veuves (16,1 %) en ont validé 82,2 (*tableaux 7 et 19*).

Quant aux pensionnés de droit propre sortis du régime, ils ont validé en moyenne 102,7 trimestres au régime des non-salariés agricoles. Parmi eux, les veufs ou veuves avec ou sans DP (45,7 %) comptabilisent en moyenne 121,6 trimestres validés, tandis que les chefs d'exploitation (34,5 %) ont validé, en moyenne, 116,1 trimestres.



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

A) Retraites Non Salariées Agricoles (NSA) hors retraite complémentaire obligatoire (RCO)

Tableau 1

Nouveaux pensionnés NSA : effectifs au cours de l'année*

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Hommes	19 698	17 513	52,2 %	-11,1 %
Femmes	17 596	16 049	47,8 %	-8,8 %
Ensemble	37 294	33 562	100,0 %	-10,0 %

Source : MSA

Tableau 2

Pensionnés NSA sortis : effectifs au cours de l'année**

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Hommes	34 543	32 497	42,5 %	-5,9%
<i>dont décès</i>	<i>33 366</i>	<i>31079</i>		<i>-6,9%</i>
Femmes	46 975	43 893	57,5 %	-6,6%
<i>dont décès</i>	<i>46 047</i>	<i>42 726</i>		<i>-7,2%</i>
Ensemble	81 518	76 390	100,0 %	-6,3%
<i>dont décès</i>	<i>79 413</i>	<i>73 805</i>		<i>-7,1%</i>

Source : MSA

* NOUVEAUX PENSIONNES : hors « Mouvements interne et « Régularisés »

**SORTIES : Les décès, les certificats du vie absents pour les résidents à l'étranger, les changements de ressource, ...



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 3

Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Bonification pour enfants	12 692	11 225	-11,6 %

Source : MSA

Tableau 4

Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Bonification pour enfants	35 602	32 651	-8,3 %
<i>dont décès</i>	35 517	32 581	-8,3 %
Majoration L814-2	50	58	16,0 %
<i>dont décès</i>	50	58	16,0 %
Allocation supplémentaire du FSV	1 330	1 056	-20,6 %
<i>dont décès</i>	1 327	1 051	-20,8 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	2849	196	-32,2 %
<i>dont décès</i>	288	196	-31,9 %

Source : MSA

Tableau 5

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Droits personnels seuls	30 739	28 139	-8,5 %
Droits de réversion seuls	6 487	5 349	-17,5 %
Droits personnels et droits de réversion	62	62	0,0 %
Non ventilés (régularisations de dossiers)	6	12	100,0 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6
Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Droits personnels seuls	44 566	41 441	-7,0%
<i>dont décès</i>	42 866	39 411	-8,1 %
Droits de réversion seuls	7 457	7 362	-1,3 %
<i>dont décès</i>	7 186	7 107	-1,1 %
Droits personnels et droits de réversion	29 452	27 550	-6,5 %
<i>dont décès</i>	29 309	27 250	-7,0 %
Non ventilés	53	18	-66,0 %
<i>dont décès</i>	52	18	-65,4 %

Source : MSA

Tableau 7
Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024/ 2023 (en %)
Chefs d'exploitation	24 912	22 312	66,5 %	7,0 %
Conjoints	3 124	2 951	8,8 %	25,9 %
Membres de la famille	2 703	2 877	8,6 %	32,0 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	6 549	5 411	16,1 %	-18,2 %
Ensemble	37 294	33 562	100,0 %	4,0 %

Source : MSA

Tableau 8
Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024/ 2023 (en %)
Chefs d'exploitation	27 842	26 369	34,5 %	2,1 %
<i>dont décès</i>	26 403	24 626	33,4 %	3,3 %
Conjoints	4 264	3 775	4,9 %	-0,8 %
<i>dont décès</i>	4 105	3 587	4,9 %	-0,6 %
Membres de la famille	12 453	11 299	14,8 %	-3,5 %
<i>dont décès</i>	12 361	11 200	15,2 %	-3,8 %
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	36 909	34 912	45,7 %	1,7 %
<i>dont décès</i>	36 495	34 357	46,6 %	2,0 %
Ensemble	81 518	76 390	100,0 %	0,9 %
<i>dont décès</i>	79 413	73 805	100,0 %	1,4 %

Source : MSA

* Le statut de veuf ou veuve s'obtient dès la liquidation d'un DR avec présence ou non d'un DP



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 9

Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Titre normal	26 754	23 996	71,5 %	-6,2 %
Inaptitude	2 173	938	2,8 %	-27,2 %
Invalidité	762	228	0,7 %	-30,7 %
Pension anticipée moins de 60 ans	456	2 354	7,0 %	416,2 %
Pénibilité (= incapacité)	324	472	1,4 %	222,0 %
Carrière Hollande	6 819	5 569	16,6 %	48,9 %
Autre	6	5	0,0 %	-16,7 %
ENSEMBLE	37 294	33 562	100,0 %	4,0 %

Source : MSA

Tableau 10

Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation

	2023	2024	Part en 2024	Evolution 2024 / 2023 (en %)
Titre normal	65 894	62 594	81,9 %	1,7 %
<i>dont décès</i>	64 307	60 522	82,0 %	2,0 %
Inaptitude	11 448	9 758	12,8 %	-5,1 %
<i>dont décès</i>	11 340	9 614	13,0 %	-5,2 %
Invalidité	2 296	2 133	2,8 %	2,3 %
<i>dont décès</i>	2 240	2 061	2,8 %	2,8 %
Pension anticipée moins de 60 ans	815	885	1,2 %	29,8 %
<i>dont décès</i>	806	852	1,2 %	26,3 %
Pénibilité (= incapacité)	56	43	0,1 %	-37,5 %
<i>dont décès</i>	44	33	0,0 %	-38,5 %
Carrière Hollande	915	924	1,2 %	-10,4 %
<i>dont décès</i>	582	670	0,9 %	16,6 %
Autre	94	53	0,1 %	0,0 %
<i>dont décès</i>	94	53	0,1 %	0,0 %
ENSEMBLE	81 518	76 390	100,0 %	0,9 %
<i>dont décès</i>	79 413	73 805	100,0 %	1,4 %

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 11

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2024	755	541	1 641	622	419	416	1 239	5 633
T2 2024	515	389	996	294	226	208	772	3 400
T3 2024	534	502	951	268	209	180	658	3 302
T4 2024	538	713	1 388	458	369	309	915	4 690
Total Hommes	2 342	2 145	4 976	1 642	1 223	1 113	3 584	17 025

Source : MSA

Tableau 12

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2024	159	179	1 300	337	241	249	964	3 429
T2 2024	148	162	853	200	135	157	914	2 569
T3 2024	144	169	874	198	146	138	651	2 320
T4 2024	148	174	1 175	238	186	170	767	2 858
Total Femmes	599	684	4 202	973	708	714	3 296	11 176

Source : MSA

Tableau 13

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	<= 60	61	62	63	64	65	> 65	Total
T1 2024	914	720	2 941	959	660	665	2 203	9 062
T2 2024	663	551	1 849	494	361	365	1 686	5 969
T3 2024	678	671	1 825	466	355	318	1 309	5 622
T4 2024	686	887	2 563	696	555	479	1 682	7 548
Ensemble	2 491	2 829	9 178	2 615	1 931	1 827	6 880	28 201

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 14

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2024	10	17	15	11	19	13	42	24	151
T2 2024	10	11	5	12	11	12	27	14	102
T3 2024	5	8	9	6	21	15	28	16	108
T4 2024	9	13	10	14	20	19	30	17	132
Total Hommes	34	49	39	43	71	59	127	71	493

Source : MSA

Tableau 15

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2024	127	150	125	163	221	172	255	71	1 284
T2 2024	107	127	115	127	196	172	216	65	1 125
T3 2024	123	147	97	132	194	153	217	71	1 134
T4 2024	161	178	111	168	204	184	277	92	1 375
Total Femmes	518	602	448	590	815	681	965	299	4 918

Source : MSA

Tableau 16

Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble

	< 60	60-65	66-70	71-75	76-80	81-84	85-90	> 90	Total
T1 2024	137	167	140	174	240	185	297	95	1 435
T2 2024	117	138	120	139	207	184	243	79	1 227
T3 2024	128	155	106	138	215	168	245	87	1 242
T4 2024	170	191	121	182	224	203	307	109	1 507
Ensemble	552	651	487	633	886	740	1 092	370	5 411

Source : MSA

Tableau 17

Proportion de poly pensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en points de %)
Proportion	85,22 %	85,9 %	0,7pt

Source : MSA

Tableau 18

Proportion de poly pensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA

	2023	2024	Evolution 2024 / 2023 (en points de %)
Proportion	50,12%	53,13%	3,0 pt

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 19

Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre

	2023	2024	Différence 2024 / 2023 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	115,5	111,4	-4,1
Conjoints	56,2	54,6	-1,6
Membres de la famille	18,7	18,5	-0,2
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	99,1	82,2	-16,9
Ensemble	100,0	85,6	14,4

Source : MSA

Tableau 20

Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre

	2023	2024	Différence 2024 / 2023 (en trimestre)
Chefs d'exploitation	114,2	116,1	1,9
<i>dont décès</i>	113,5	115,1	1,6
Conjoints	91,2	95,0	3,8
<i>dont décès</i>	91,8	95,6	3,8
Membres de la famille	24,5	25,7	1,3
<i>dont décès</i>	24,4	25,7	1,3
Veufs ou veuves (avec ou sans DP)	121,3	121,6	0,4
<i>dont décès</i>	121,3	121,5	0,2
Ensemble	100,5	102,7	2,2
<i>dont décès</i>	100,1	101,9	1,8

Source : MSA



Définitions

Droit de réversion	Avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire	Avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne).
Bonification pour enfants	Avantage complémentaire égal à 10 % de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration L814-2	Majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non-salariés.
ASPA	Allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	Allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits.
Majoration NSA	Majoration des petites retraites mise en place au 1er janvier 2009. Elle est destinée à garantir un montant minimum de retraite personnelle de base pour les assurés ayant fait valoir l'intégralité de leurs droits à pension auprès de tous les régimes. Elle s'applique à toutes les retraites personnelles non salariées agricoles de base quelle que soit leur date d'effet dans les limites d'un plafond de revenu.
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	Nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite.
Polypensionné	Retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	Somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires.
Statut	<ul style="list-style-type: none">- <i>Chef</i> : retraité ayant eu une activité de chef au cours de sa carrière.- <i>Conjoint</i> : uniquement conjoint au cours de sa carrière.- <i>Aide familial</i> : uniquement aide familial au cours de sa carrière.- <i>Veuve ou veuf</i> : bénéficiaire au moins d'un droit de réversion.



Méthodologie

Le complément différentiel de retraite complémentaire obligatoire

Prévu par l'article 35 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, il a permis de porter le montant de la retraite de droits personnels (base et retraite complémentaire), des chefs d'exploitation ayant eu leurs droits liquidés au taux plein, à 75 % du SMIC net agricole à échéance 2017.

Son application a été effectuée progressivement (pension de droits personnels portée à 73 % du Smic en 2015, à 74 % en 2016, puis à 75 % en 2017).

La loi n° 2020-839 du 3 juillet 2020 visant à assurer la revalorisation des pensions de retraite agricoles en France continentale et dans les outre-mer, dite « Chassaigne » et son décret d'application n°2021-769 du 16 juin 2021 modifient ce dispositif en vue de porter ce seuil à 85 % du SMIC net agricole pour une carrière complète accomplie en qualité de chef d'exploitation ou d'entreprise agricole.

Les conditions d'attribution et les modalités de calcul du CD de RCO ont été modifiées. Des spécificités pour les chefs d'entreprise et d'exploitation agricole ultramarins ont été ajoutées.

Ce nouveau dispositif s'applique à toutes les pensions de retraite NSA à compter du 1er novembre 2021 (stock et flux).

Les conditions d'attribution de ces deux dispositifs en France métropolitaine sont les suivantes :

o Pour les liquidations intervenues avant 1997 :

- durée de carrière non-salariée agricole supérieure ou égale à 130 trimestres,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

o Pour les liquidations intervenues à partir de 1997 :

- durée de carrière égale à la durée exigée pour obtenir une retraite à taux plein,
- et nombre de trimestres en qualité de chef d'exploitation ou d'exploitant agricole supérieur ou égal à 70.

Sigles :

DP :	Droit personnel
DR :	Droit de réversion
NSA :	Non-salarié agricole
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
SA :	Salarié agricole
T :	Trimestre



LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Nouveaux pensionnés NSA : Effectifs au cours de l'année*	4
Tableau 2 Pensionnés NSA sortis : Effectifs au cours de l'année**	4
Tableau 3 Détenteurs de bonification pour enfant parmi les nouveaux pensionnés NSA	5
Tableau 4 Détenteurs de compléments de pension parmi les pensionnés NSA sortis	5
Tableau 5 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par type de droits	5
Tableau 6 Nombre de pensionnés NSA sortis, par type de droits	6
Tableau 7 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par statut	6
Tableau 8 Nombre de pensionnés NSA sortis, par statut*	6
Tableau 9 Nombre de nouveaux pensionnés NSA, par motif de liquidation	7
Tableau 10 Nombre de pensionnés NSA sortis, par motif de liquidation	7
Tableau 11 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Hommes...	8
Tableau 12 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Femmes ...	8
Tableau 13 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit propre selon l'âge à l'EJ - Ensemble .	8
Tableau 14 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Hommes	9
Tableau 15 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Femmes	9
Tableau 16 Nombre de bénéficiaires de l'attribution d'une pension de droit de réversion selon l'âge à l'EJ - Ensemble	9
Tableau 17 Proportion de polypensionnés parmi les Nouveaux pensionnés de droits personnels NSA	9
Tableau 18 Proportion de polypensionnés parmi les Pensionnés sortis de droits personnels NSA	9
Tableau 19 Durée de Carrière NSA parmi les Nouveaux pensionnés de Droit Propre	10
Tableau 20 Durée de Carrière NSA parmi les Pensionnés sortis de Droit Propre	10